

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 27 Janvier 2022

Délibération n°20220127_07

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 50

Pouvoirs : 9

Suppléants : 2

= VOTANTS : 61

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des emplois en vue du recrutement de personnel de la future crèche communautaire à Vars

Le jeudi 27 janvier 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21/01/2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle des fêtes de VARS.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre - DUGOIS Dominique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent – BOUCHET Eric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEI Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - PINTUREAU Romain – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents représentés :

GUYON Jean-Guy représenté par BELLAUD Maryline - suppléante

CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella représentée par LOTTE Michel - suppléant

PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

KAUD Pascal pouvoir à MAINGUET Martine

DURAND Jean-Louis pouvoir à BONNET Franck

LAMAZIERE Véronique pouvoir à DUGOIS Dominique

THURU Marie-Danièle pouvoir à LEMAIRE Marie-Claude

MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à BERTRAND Didier

CHARRIAUD Sébastien pouvoir à SOURY Christine

VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

SEVRIT Raymond pouvoir à CROIZARD Christian

Absents excusés : BORNE Bernard – FLAUD Yves - PERRON Michelle - TEILLET Anne.

Absents non excusés : COMBAUD Alain – CECCHIN Catherine – JEUNE Karine – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des emplois en vue du recrutement de personnel de la future crèche communautaire à Vars

Madame la Vice-Présidente en charge de l'enfance & jeunesse informe l'assemblée que le chantier de construction du Pôle Enfance & Jeunesse communautaire à Vars touche à sa fin, étant précisé que la remise des clés du bâtiment est envisagée fin février.

Le futur équipement hébergera les services communautaires suivants :

- Centre de loisirs pour les enfants et jeunes de 4 à 17 ans,
- Crèche pour les jeunes enfants de 10 semaines à 4 ans, avec une capacité d'accueil, à terme, de 39 places,
- Relais Petite Enfance (ex-Relais Assistantes maternelles),
- Lieu d'accueil enfants/parents.

Concernant le service de crèche, une demande d'agrément est adressée au Président du Conseil Départemental afin de permettre l'ouverture de l'établissement d'accueil du jeune enfant à compter du printemps prochain. En effet, c'est la PMI (service départemental de protection maternelle et infantile) qui délivre les autorisations d'ouverture de ce type de structure.

Madame la Vice-Présidente précise à l'assemblée que, dans le cadre de l'ouverture prochaine (printemps 2022) du Pôle Enfance Jeunesse communautaire à Vars et plus particulièrement de la future crèche, des appels à candidatures ont été lancés en début d'année afin de pourvoir les emplois nécessaires à la gestion et à l'encadrement de la future crèche.

Postes à pourvoir :

- ✓ 1 poste de DIRECTRICE/DIRECTEUR d'un établissement d'accueil du jeune enfant,
- ✓ 1 poste de Responsable d'un Relais Petite Enfance (ex RAM)
- ✓ 1 poste d'auxiliaire de puériculture ou éducatrice/teur de jeunes enfants « crèche multi-accueil »,
- ✓ 2 postes d'auxiliaire de puériculture « crèche multi-accueil »,
- ✓ 2 postes d'agent de « crèche multi-accueil » (2 postes supplémentaire à terme).

→ TOTAL : 7 postes à 35 h à créer en plus des 3,8 ETP en place = 11 agents

Augmentation du temps de travail :

- ✓ 1 poste d'Agent Social passe de 30 heures à 35 heures,
- ✓ 1 poste d'Adjoint technique Territorial passe de 30 heures à 35 heures.

Par suite, Monsieur le Président précise qu'il convient de modifier le tableau des emplois de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER la création et l'augmentation du temps de travail des emplois précités et la modification du tableau des emplois de la collectivité en découlant (ci-annexé) ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à exécuter tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Christian CROIZARD**



AR Prefecture

016-200072023-20220127-20220127_07-DE
Reçu le 03/02/2022
Publié le 03/02/2022